

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

La délibération arrêtée par le Conseil Communal dans sa séance

du 30 janvier 2026

et approuvée par l'Autorité supérieure

en date du 18 mars 2026

ayant comme sujet

« Règlement général de la circulation ; modification ; rue Jean l'Aveugle ; décision »

a été publiée et affichée le 25 mars 2026

conformément à l'article 82

de la loi communale modifiée

du 13 décembre 1988.

Le secrétaire général,



Le bourgmestre,

